



TALLOIRES-MONTMIN

LAC D'ANNECY- MASSIF DE LA TOURNETTE

FRANCE

Mesdames et Messieurs les
Directeurs Techniques des structures
de vol libre,
Mesdames et Messieurs les
moniteurs de parapente,

Le 23 juillet 2020,

Nos réf. : DS/JC/ 2020-138

Objet :

Dérives constatées en lien avec l'activité de vol libre

PJ : arrêtés municipaux

Mesdames, Messieurs,

La saison touristique bat maintenant son plein.

La fréquentation de la station est plutôt bonne et je constate que malgré la crise de la Covid, votre activité de biplace se déroule avec des taux de réservation comparables aux années antérieures.

Je me réjouis que l'activité économique permette à vos structures et à vous-mêmes de réaliser le chiffre d'affaire qui pérennise votre métier.

Toutefois, je me dois de rappeler par ce courrier quelques règles et de pointer des comportements et des pratiques anormales qui nuisent à l'image de votre activité. Et par là même à l'image de la station.

J'ai demandé à la police municipale de verbaliser pour toutes les pratiques interdites :

- **Le démarchage commercial qui, aux abords des sites, est strictement interdit** par arrêté municipal. Ces pratiques ne sont pas compatibles avec le niveau de qualité que nous souhaitons atteindre ;
- **Il est strictement interdit pour les moniteurs d'être juchés sur les pare-chocs arrière des véhicules.** Cette pratique dangereuse est contraire au code de la route. De plus, s'il y a surcharge en nombre de passagers (+ de 8 personnes), c'est le permis de conduire du chauffeur qui peut être suspendu voire annulé ;
- Quelques chauffeurs de navettes conduisent encore trop vite en agglomération. Des contrôles de vitesse seront mis en place ;
- **Les stationnements de navettes sur lignes jaunes** seront également verbalisés. Une attention particulière sera portée au niveau du Col de la Forclaz (zone 20 stressante pour les piétons) et à la sortie de la zone artisanale de Perroix (accès pompiers et livraisons des professionnels de la zone) ;
- **Les klaxons et sirènes générant des bruits intempestifs et inutiles**, nuisant à l'image de la station, de votre activité et ne favorisant pas une bonne cohabitation entre les différents usages ;

MAIRIE

27 rue André Theuriet - 74290 TALLOIRES-MONTMIN
Tél : 04 50 66 76 54 Fax : 04 50 60 77 73 mail : commune@talloires.fr
Site internet : www.talloires.fr

Pour le site de Planfait plus spécifiquement :

- Plusieurs habitants (et pas uniquement Mr BRIFFOD...) nous font part de leur exaspération ciblée à l'encontre des biplaceurs. Depuis les derniers aménagements pour l'approche de l'atterrissage, ils notent une nette amélioration et quasi plus aucun survol des habitations par les pratiquants individuels. Par contre, la pratique biplace s'effectue en survolant bien trop bas les habitations. **Il vous faut vous aussi respecter les règles d'approche et de posé ;**
- **Plusieurs cas de vomissements de passagers ont été constatés.** C'est une nouveauté qui s'amplifie cette année : terrasse de restaurant, piscines, pare brises... **les « vols sensations » génèrent trop de débordements qui ne peuvent plus être tolérés ;**
- Toujours sur ces « vols sensations », **les habitants n'en peuvent plus des hurlements des passagères au-dessus de leurs têtes.** Il vous faut absolument arrêter ces pratiques ;

Nous rentrerons à l'automne dans une grande réflexion sur la fréquentation et les pratiques sur le site de Planfait. Les professionnels que vous êtes sont justement pointés du doigt pour des dérives dans la pratique du vol libre. Je suis prêt, avec mon conseil municipal, à prendre des décisions radicales pour la saison prochaine : interdiction de la pratique professionnelle à Planfait pour la réserver aux pratiquants individuels ; agrément de certains professionnels uniquement ; accès restreint aux véhicules, etc...le panel des solutions est vaste. Nous sommes depuis quelques années en surfréquentation touristique sur les deux mois d'été. Nous n'hésiterons pas à réguler les pratiques en privilégiant les professionnels ayant une conduite responsable. Nous avons besoin de retrouver une pratique apaisée du vol libre sur nos deux sites de Planfait et de La Forclaz.

En tant que maire, je suis le garant de la tranquillité et de la sécurité des habitants et des visiteurs. J'espère ne pas avoir à prendre des mesures radicales pour la saison prochaine. Il vous reste un mois et demi pour nous prouver que la raison des uns et des autres peut suffire à retrouver une harmonie entre pratiquants individuels, professionnels du biplace et habitants.

Je vous souhaite vraiment une bonne fin de saison, en faisant appel à votre professionnalisme pour que de nouveau, on parle du vol libre comme d'un attrait touristique qui porte l'image de notre commune.

Didier SARDA

Maire

